

Octobre 2016 .Essaouira. séminaire SENOLOGIE.faouzi HABIB.

La laïcité est une des caractéristiques politiques de l'Etat et une pratique sociale dans laquelle la religion, et la spiritualité en général, sont séparées de l'Etat et de l'exercice de ses pouvoirs, tant au niveau central qu'au niveau territorial. La religion les croyances, comme les non croyances, relèvent du domaine personnel, intime au citoyen. L'exemple le plus caractéristique d'un Etat laïc est la France, où la religion est séparée de la politique depuis 1905.

Il n'y a pas de religion d'Etat en France. Chacun peut en avoir....

Les expériences de sécularisation sont par contre plus nombreuses. Celles où la religion est une religion d'Etat mais la pratique, l'exercice et la gestion du fait religieux relèvent de l'Eglise. Les citoyens sont libres de croire au non, de pratiquer ou non. C'est le cas de l'Espagne, de l'Angleterre, de l'Islande, de l'Allemagne, des pays scandinaves, de la Russie et de la Grèce...

Je ne vais pas m'attarder sur cette question de définition.

Je veux rappeler deux évidences :

La France n'a pas de religion mais chaque français est libre de pratiquer ou non une religion, croyance, spiritualité.

L'Etat et ses institutions garantissent la liberté totale ; sous le contrôle de la loi et d'une justice indépendante ; à tout citoyen quel qu'il soit. Mais il y a une religion dominante chez les français et il y a des minorités religieuses.

Des situations nombreuses sont celles de sociétés séculières où la religion est séparée de fait de la politique. Les situations les plus fréquentes sont celles où la religion est celle de l'Etat et de la société et où il y a des minorités religieuses.

En France, la laïcité est liée à l'histoire de la France depuis la Révolution Française (1789) ; sans oublier l'Edit de Nantes (Henri IV ; 1598, reconnaissant aux protestants la liberté de conscience) et sa révocation par Louis XIV en 1685 en passant par l'édit de VERSAILLES (1787) par lequel Louis XVI mit fin aux persécutions dont sont victimes les protestants.

En guise de séparation de la politique et de la religion, la France avait pour objectif de libérer la société de la tutelle et de l'immense pouvoir de l'Eglise sur tous les plans.

Dans ses principes, la laïcité impose la liberté totale et surtout la liberté de conscience et son respect sous l'autorité de l'Etat.

La gestion des faits religieux, relevant alors des associations, des individus et du ministère de l'intérieur. Il y a la société civile et la société religieuse.

En réalité dans certains cas ; l'esprit de la République irrigué par l'élan de la Révolution française fait de la laïcité un antireligieux. Sans parler des excès de certains « instituteurs ».

La laïcité n'est pas toujours l'égalité des religions, la liberté de la pratique religieuse pour chacun et le respect de la neutralité de la société. La question ne se pose pas tellement au niveau de l'Etat mais au niveau de la société vis-à-vis des minorités où souvent la différence de religion, renvoie à la différence de race, d'ethnie d'origine etc.....

L'islam a émergé comme question sociale en France il l'est de plus en plus avec la radicalisation d'une partie des jeunes « qui utilise l'Islam pour dire sa révolte » (Rapport de l'Institut Montagne sur les musulmans en France).

C'est un problème politique et social qu'ont aggravé les attentats de Paris et de Bruxelles.

Par rapport aux minorités religieuses dans la pratique des faits religieux, la laïcité mal comprise se traduit souvent par deux attitudes erronées mais admises :

- La laïcité est comprise comme non croyance et comme athéisme. Les musulmans ordinaires pensent souvent ainsi.
- La laïcité est utilisée et comprise comme anti-religion, c'est l'attitude des fondamentalistes « LAÏCARS ».

Au Maroc, l'Islam est religion d'Etat, mais dans la pratique il y a une quasi - sécularisation à travers la séparation des espaces culturels et de la vie sociale, notamment privée -

Le judaïsme et le christianisme, religions du Livre, sont reconnus, pratiqués et protégés.

Le Roi est commandeur des croyants et pas seulement des musulmans.

Il n'y a pas de liberté de conscience consacrée. Par contre il y a un débat profond et sérieux sur toutes ces questions, surtout depuis la promulgation de la constitution en juillet 2011.

La constitution parle dans son préambule de « religion musulmane modérée ».

« L'Islam est la religion de l'Etat, qui garantit à tous le libre exercice des cultes »

« Sont garanties les libertés de pensée, d'opinions et d'expression sous toutes ses formes » (Art.25).

La laïcité à la Turc n'en est pas une, il s'agit d'un nationalisme qui exclut, et peut détruire, tout ce qui n'est pas d'essence ottomane.

DRISS KHROUZ